

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 060-23 C

Objet : *RD - Approbation du programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2023 à 2026 et d'une station bioGNV privative et mobile*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 68

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | |
| Arith | Cécile Trahand |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard |
| Barby | Christophe Pierretton |
| Bassens | Martine Lambert - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillemet |
| Cognin | Corinne Charles - Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | Bruno Stellan |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz |
| La Ravoire | Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Vincent Boulnois |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Sandra Ferrari |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leysse | Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel |
| Saint-Baldoph | Danielle Romagnoli |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | Philippe Ferrari |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Marcel Ferrari |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Philippe Marin |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Corine Wolff |

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Brigitte Bochaton à Alexandre Gennaro - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 060-23 C

objet **RD - Approbation du programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2023 à 2026 et d'une station bioGNV privative et mobile**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry réalise et finance les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau Synchro Bus. A ce titre, elle est propriétaire d'autobus qui sont renouvelés, en fonction de leur âge et de leur kilométrage.

Actuellement, la moyenne d'âge des 80 bus du parc est de 10,5 ans. Les caractéristiques des véhicules sont les suivantes :

| Norme Euro | Vignette Crit'Air | Âge | Nombre de bus |
|------------|-------------------|--------------------|---------------|
| Euro III | 5 | Supérieur à 16 ans | 14 |
| Euro V | 3 | Entre 9 et 16 ans | 36 |
| Euro VI | 2 | Entre 4 et 9 ans | 30 |

Au-delà de 15 ans, les autobus perdent en fiabilité (pannes) et imposent des surcoûts de maintenance importants (moteur, boîte de vitesses, articulation...), notamment concernant certains organes très sollicités (portes...) dans le cadre d'un usage urbain.

Les derniers autobus ont été achetés en 2018 (12 autobus). Ainsi, pour limiter le nombre de bus de plus de 15 ans, Grand Chambéry aurait dû maintenir un investissement régulier de 5 autobus par an.

D'autre part, pour limiter l'impact du réseau de bus sur la qualité de l'air, il est nécessaire de réformer en priorité les véhicules les plus polluants. Seront donc amenés à sortir du parc avant la fin du mandat, les 14 véhicules Euro III, puis 14 véhicules Euro V. 2 véhicules articulés Euro V seront maintenus dans le parc pour soulager l'exploitation en heures de pointe.

Par ailleurs, au vu des études réalisées et de l'évolution de la réglementation en matière de transition énergétique des véhicules, il est proposé d'acquérir des véhicules de motorisation bioGNV Euro VI qui apportent à l'heure actuelle le meilleur compromis en termes techniques, financiers et environnementaux. En outre, ce choix est cohérent avec la stratégie de l'agglomération de développer la production de biogaz par méthanisation des boues d'épuration.

De fait et afin d'assurer le ravitaillement en bioGNV de ces véhicules, il est nécessaire d'acquérir une station bioGNV. L'étude de faisabilité réalisée a permis d'établir que :

- les réseaux d'électricité et de gaz étaient suffisamment dimensionnés pour alimenter les équipements retenus pour la station,
- le coût du bioGNV était compétitif avec le tarif en station publique (investissement de la station station inclus).

Cette station bioGNV amovible pourra être déplacée sur un autre espace, si le déménagement du dépôt de bus était décidé. Par ailleurs, sa capacité pourra être augmentée en fonction du nombre de véhicules (de 25 à 80 autobus).

Il est donc proposé d'approuver le volume d'investissements, répartis sur la période 2023 à 2026, suivant :

- une première commande de 15 autobus, puis 5 autobus par, an pour un montant global estimé de 11,1 M€ HT,
- une station bioGNV pour un montant estimatif de 1 M€ HT (assistance à maîtrise d'ouvrage, acquisition et mise en service).

Il est proposé de solliciter les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie ou de tout autre partenaire, en vue du financement de ces acquisitions.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu l'avis de la commission chargée de la mobilité du 29 novembre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le programme d'acquisition de 15 autobus en 2023 puis 5 autobus par an, de motorisation BioGNV Euro VI, avant la fin du mandat,

Article 2 : **précise** que ce programme d'acquisition nécessite l'installation d'une station bioGNV privative et mobile,

Article 3 : **sollicite** les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie ou de tout autre partenaire pour le financement de ces acquisitions,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **060-23 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation du programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2023 à 2026 et d'une station bioGNV privative et mobile

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29040H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29040H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023